

Recensement des exercices de sécurité (RESCUE)

RESCUE permet à chaque établissement de remonter, auprès des autorités académiques dont ils dépendent, les exercices de sécurité réalisés.

En application de la circulaire du 29 juillet 2016, les écoles et établissements scolaire ont pour obligation d'effectuer un certain nombre d'exercice de sécurité. Il est demandé par le Ministère une remontée académique chaque trimestre.

Pour faciliter ce suivi et permettre une remontée rapide aux directions des services de départementaux de l'éducation nationale ainsi qu'au rectorat, a été mis en place l'application « Rescue » accessible via le portail intranet de l'académie (PIA) onglet « Métiers ».

L'accès à l'application s'effectue par l'intermédiaire du Portail Intra-Académique (PIA) : <https://pia.ac-dijon.fr>, sur la page d'accueil, dans la zone « Services pratiques », onglet « Métiers », icône « Rescue ».



Attention : le directeur doit se connecter au PIA avec sa clé OTP